

## ACTUALITES

### Intégration des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, SPPI Finance considère que l'analyse extra-financière doit faire partie intégrante du processus d'investissement. A compter du 1er janvier 2022, nous intégrons donc de façon systématique les critères extra-financiers dans notre processus d'investissement.

#### Politique d'exclusion

Notre politique d'exclusion constitue un premier filtre dans notre stratégie d'investissement en évitant les émetteurs en contradiction avec nos valeurs et celles de nos clients. Nous rappelons que SPPI Finance exclut de son univers d'investissement : les entreprises productrices de tabac, les entreprises dont l'activité est majoritairement liée à la défense (plus de 50% du chiffre d'affaires), les entreprises actives dans la pornographie, les entreprises actives dans les manipulations génétiques sur les embryons humains, les entreprises liées à l'extraction de charbon, les entreprises productrices d'énergie pour lesquelles le charbon représente plus de 10% du mix énergétique.

#### Politique d'amélioration de note

Notre politique d'intégration des critères extra-financiers s'appuie sur une notation ESG réalisée par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics. Cette agence adopte une approche par le risque pour évaluer « la qualité ESG » des entreprises. Nous cherchons à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier de manière à ce que la notation des fonds soit meilleure que celle de nos univers d'investissement.

Par ailleurs, un suivi strict des controverses majeures des émetteurs en portefeuille est réalisé ainsi qu'une veille globale sur l'ensemble de l'univers suivi.

#### Sélection de fonds

Notre processus d'investissement est décliné dans nos choix de fonds externes. Seuls seront considérés comme éligibles, les fonds qui seront conformes à l'article 8 ou 9 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). En effet, ces fonds sont tenus de promouvoir et d'intégrer des critères extra-financiers dans leur processus d'investissement.

## REPERES FISCAUX

### Barème d'imposition sur les revenus

Barème impôts Revenus 2022	Taux
Jusqu'à 10 225 €	0%
De 10 226 € à 26 070 €	11%
De 26 071 € à 74 545 €	30%
De 74 546 € à 160 336 €	41%
Au-dessus de 160 336 €	45%

A ce barème s'ajoute la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus : 3% entre 250 000 € et 500 000 € pour un célibataire, 4% au dessus de 500 000 €.

### Barème des droits de donation 2022 (en ligne directe)

Montant taxable après abattement	Barème applicable
En-dessous de 8.072 euros	5%
Entre 8.072 et 12.109 euros	10%
Entre 12.109 et 15.932 euros	15%
Entre 15.932 et 552.324 euros	20%
Entre 552.324 et 902.838 euros	30%
Entre 902.838 et 1.805.677 euros	40%
Au-delà de 1.805.677 euros	45%

### Barème de l'Impôt sur la Fortune Immobilière

Barème d'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	Taux
800 001 € et 1 300 000 €	0,50%
1 300 001 € et 2 570 000 €	0,70%
2 570 001 € et 5 000 000 €	1,00%
5 000 001 € et 10 000 000 €	1,25%
> 10 000 000 €	1,50%

L'IFI est dû par les personnes dont la valeur du patrimoine immobilier net taxable est supérieure à **1 300 000 €**.

### VOS CONTACTS :

Téléphone : 01.53.29.31.88  
 Fax : 01.83.96.83.23  
 Mail : [contact@sppifinance.fr](mailto:contact@sppifinance.fr)

Site Internet : [www.sppifinance.fr](http://www.sppifinance.fr)

SPPI FINANCE 11bis rue Scribe - 75009 Paris  
 SA au capital de 419 800 € - RCS 484 214 960 Paris  
 Agrément AMF n° 07000016  
 Immatriculation ORIAS n° 07022523